



FACE AUX COMMUNICATIONS POPULISTES DE LA CFE-CGC IL EST TEMPS DE REMETTRE QUELQUES PENDULES À L'HEURE !

DES SYNDICATS SIGNATAIRES TOUJOURS REMONTÉS CONTRE LA CGT, JAMAIS CONTRE LES EMPLOYEURS !

Il est curieux de constater que chaque nouvelle attaque des employeurs envers le statut et les agents des IEG, trouve systématiquement écho aux attaques de la CFE-CGC envers la CGT. La CGT n'a pas attendu la négociation sur la grille des salaires pour découvrir la filiation de la CFE-CGC avec les plus hauts revenus de nos entreprises. Néanmoins, il est toujours bon de rappeler, preuves à l'appui, qu'il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne voit que son propre intérêt.

DES CONTRE-VÉRITÉS À LA PELLE...

À l'évidence, les rédacteurs de tracts de la CFE-CGC n'utilisent pas les mêmes logiciels que nous, ni les mêmes calculatrices : manque de discernement pour produire une analyse correcte ou mensonge honteux ; peu importe, face aux chiffres rien ne résiste !

UNE HAUSSE ANNUELLE DE SALAIRE 4 FOIS INFÉRIEURE AU SMIC REPRÉSENTERAIT UN PROGRÈS SOCIAL

La hausse de salaire promise par l'accord étant 4 fois inférieure au SMIC, il ne fallait pas être un génie pour comprendre l'arnaque. Pourtant certains s'en satisfont et vont même jusqu'à nous reprocher de ne pas kiffer l'idée.

UN TAUX DE NR À 2 % SERAIT PLUS AVANTAGEUX QU'UN TAUX MOYEN À 2,3 %.

La baisse du taux moyen de NR à 2% en lieu et place des 2,3% actuels impacte 71 des 77 NR de la grille actuelle. Sur une carrière complète c'est 9% de salaire volatilisé pour le plus grand plaisir des employeurs et donc de la CFE-CGC. De plus, nombre de ces 6 NR concernés sont appelés à disparaître au fur et à mesure des revalorisations successives du SMIC.

UN TAUX D'ANCIENNETÉ À 25 % QUI PÈSERAIT PLUS QUE CELUI, STATUTAIRE, À 33 %

La réponse est dans l'affirmation. Avec ses 33% légaux le statut propose bien mieux que le nouvel accord sur la grille des salaires. Et s'il faut constater qu'effectivement ces 33% ne sont pas appliqués aujourd'hui, les signataires feraient mieux d'être aux côtés des militants CGT pour gagner ce qui nous est dû, plutôt que d'accepter avec fatalité la régression qui se profile.

UNE HAUSSE DE L'INDEMNITÉ D'ASTREINTE DE 9 % PLUS AVANTAGEUSE QUE D'IMMENSES RECULS SOCIAUX.

La hausse de 9% de l'indemnité d'astreinte, revendication portée par la CGT, aurait été une mesure juste vis-à-vis des salariés qui travaillent dans les missions concernées. Mais pour entériner cette mesure il aurait fallu accepter l'ensemble des reculs sociaux listés dans ce tract. Et pour le coup, le jeu n'en valait pas la chandelle.

... ET DES OMISSIONS FLAGRANTES.

LA DISPARITION DE LA MAJORATION RÉSIDENIELLE PASSÉE SOUS SILENCE

Autre recul social d'ampleur, la majoration résidentielle sous sa forme originelle qui octroyait de 7,5% à 25% de salaire en plus aux agents selon leur lieu d'habitation, disparaît. Alors que même les employeurs commencent à rétro-pédaler grâce aux combats menés par la CGT chez Enedis et Elengy, la CFE-CGC, se satisfait de revenir plus de 80 ans en arrière sur le sujet.

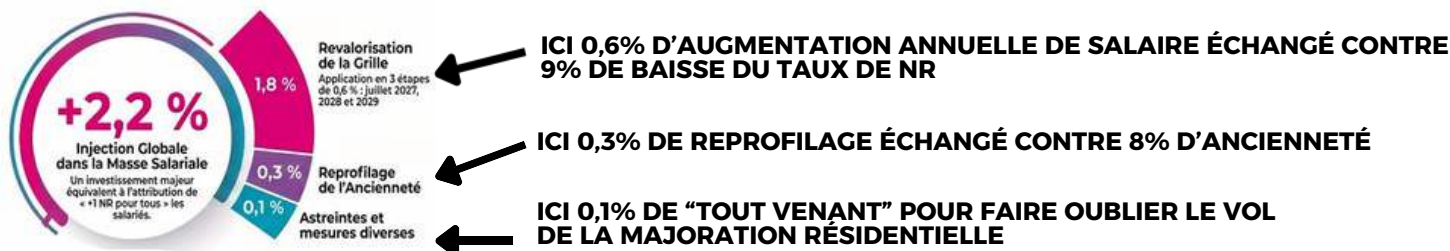
L'INDEXATION DES SALAIRES SUR L'INFLATION DISPARUE DES ÉCRANS RADARS.

Exit aussi l'indexation des salaires sur l'inflation, pilier de notre feuille de paye jusque dans les années 80. Un enjeu majeur au vu des crises qui, en se succédant, ne cessent de faire exploser l'ensemble des prix du pays.

FACE AUX COMMUNICATIONS POPULISTES DE LA CFE-CGC IL EST TEMPS DE REMETTRE QUELQUES PENDULES À L'HEURE !

VOUS PREPRENDREZ BIEN UN PEU DE VENT? L'ART DE FAIRE PASSER DU RIEN POUR DE L'OR

Sur ce graphique la CFE-CGC semble s'enorgueillir d'avoir signé un accord fabuleux... For sure 🕶️



Pour mémoire, en 2024 Marianne Laigneau se fendait d'un mail pour expliquer que les mouvements sociaux de la CGT l'avaient contrainte à augmenter le salaire des agents de plus de 18% en trois ans. 8 fois plus que la nég grille des salaires sur le même laps de temps, le tout pour le coup, sans compromissions ni contreparties. N'est pas la CGT qui veut !!!

APRÈS L'IMMENSE RECU SOCIAL DE 2006 LA CFE-CGC TRAHIT ENCORE LES AGENTS

En 2006 la rengaine selon laquelle il fallait écouter les boniments des employeurs en matière de salaires avait déjà conduit certains à croire que diviser le taux par deux permettrait d'en distribuer deux fois plus, plus finement donc. Bien joué ! En acceptant de passer de 5% de taux de NR à 2,3%, la hausse de rémunération s'est concrètement effondrée par un taux annuel moyen à 3,45% à 1,65%. La preuve par l'image.

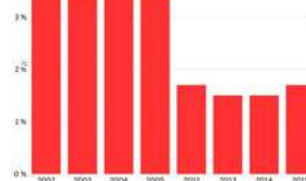
L'INTITULÉ DU MERVEILLEUX ACCORD NEGOCIÉ DE MAIN DE MAÎTRE

LE GRAND PROGRÈS SOCIAL OBTENU

LES PETITS "MOZART" DE LA NÉGO - FIERES DE LEUR GRANDE VICTOIRE

ACCORD NATIONAL SUR LES ÉVOLUTIONS SALARIALES
DANS LES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES EN 2006 ET 2007

TAUX D'AUGMENTATION DE SALAIRES DISTRIBUÉS À EDF EN NR
AVANT ET APRÈS L'ACCORD DE 2006



CFDT CFE-CGC CNTE-CFEC CGT CGT-FO

J.C. PEUBRY N. ROYER

La CFE-CGC, toute maline qu'elle est, n'a toujours pas appris de ses erreurs du passé et recommence une fois de plus. À se demander si ce n'est qu'une erreur d'analyse ou une vraie volonté d'accompagner une fois de plus les directions dans leurs projets de recul social d'ampleur. Chacun se fera son idée.

DÉFENSE DU STATUT ET DES AGENTS, DÉMOCRATIE SOCIALE, ENGAGEMENT... LA CGT N'A DE LEÇONS À RECEVOIR DE PERSONNE.

N'oublions pas pour finir que la CGT a consulté l'avis de ses syndiqués avant de signer. La CFE-CGC grande donneuse de leçons devant l'éternel, aurait été avisée d'en faire autant. Elle serait également bien inspirée, comme d'autres, d'éviter de juger les décisions des syndiqués CGT. Elle devrait surtout éviter de faire la leçon à une organisation syndicale à l'origine des plus grands progrès sociaux alors qu'elle-même ne fait que valider les propositions les plus minables de nos employeurs, telles que l'accord de 2006 de l'exemple ci-dessus.

A bon entendeur...